



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Psychologie parcours Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022.

Président : Alexandra LAURENT, Professeure de psychologie du développement

Membres :

Daniel DERIVOIS, Professeur de psychologie clinique

Héloïse HALIDAY, Maîtresse de conférences de psychologie clinique

Baptiste LIGNIER, Maître de conférences de psychologie clinique

Anne MASSELIN-DUBOIS, Maîtresse de conférences de psychologie clinique

Christelle VIODE, Maîtresse de conférences HDR de psychologie clinique

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 19 mars 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines


Philippe SALVADORI